

## LA PAUVRETÉ DANS L'ENFANCE : VERS UN AVENIR MEILLEUR

### CHAPITRE I : MANDAT DU COMITÉ

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a derrière lui une longue tradition de recherche sur les problèmes des enfants canadiens. En 1980, présidé par le sénateur Lorne Bonnell, le Comité publiait son rapport *L'enfant en péril*. Ce document étudiait la relation entre les événements vécus dans l'enfance et le comportement criminel. Par la suite, sous la présidence du sénateur Arthur Tremblay, le Comité publia trois rapports: *Analyse des prestations pour enfants et des prestations aux familles au Canada: document de travail*, en 1985; *Les prestations pour enfants: Proposition d'un supplément de revenu familial garanti*, en 1987; et *La garde des enfants*, en 1988.

Dans un discours au Sénat le 17 mai 1988, la sénatrice Robertson avait attiré l'attention sur la catastrophe humaine et économique que constitue la pauvreté des enfants. Elle se disait déterminée à mener une étude qui ne soit pas une simple énumération des séquelles du dénuement mais qui proposerait des solutions véritables. Devant l'ampleur de l'entreprise, elle déclarait :

... tous les gouvernements se sont toujours préoccupés d'éliminer la pauvreté. Les moyens dont nous disposons pour l'éliminer sont insuffisants. Sans la recherche appropriée et sans les données nécessaires, nos efforts ne pourront porter que sur les manifestations de la pauvreté et non pas sur ses causes.<sup>(1)</sup>

Le 7 juin 1988, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie nommait un sous-comité, présidé par la sénatrice Brenda Robertson, afin de mener une étude et de présenter un rapport sur le lien entre la pauvreté dans l'enfance et certains problèmes sociaux particulièrement coûteux de l'âge adulte, ainsi que sur les mesures qui pourraient atténuer ces problèmes. Le 21 juin 1989, le Comité obtenait du Sénat l'autorisation de poursuivre son étude sur la pauvreté dans l'enfance.

Un Rapport provisoire, intitulé *La pauvreté dans l'enfance et les problèmes sociaux à l'âge adulte*, (cité ci-après comme le *Rapport provisoire*), fut déposé le 19 décembre 1989. Ce rapport qualifie la pauvreté dans l'enfance de problème social très grave, exigeant une attention immédiate. Poursuivant son étude en 1990, le Comité a :

- 1) évalué de façon plus fouillée le coût social et économique de la pauvreté dans l'enfance; et
- 2) proposé des solutions au problème de la pauvreté des enfants au Canada.

Le présent rapport recommande d'autres changements aux prestations pour les enfants et les familles, et il préconise une intervention à deux volets. Le Comité considère, en effet, qu'on ne réglera le problème de la pauvreté des enfants au Canada qu'en soutenant les revenus, d'un côté, et en fournissant des services, de l'autre.

<sup>(1)</sup> Débats du Sénat, 17 mai 1988, p. 3408.